

Conseil de la Vie Sociale

Résidences pour personnes âgées rattachées au Centre Hospitalier de Tourcoing

Mercredi 24 mars 2021

Résidence « Mahaut de Guisnes »

Réalisé par visioconférence avec les EHPAD

- *Les Maisonnées*
- *Isabeau du Bosquel*
- *Les Fougères*

Ordre du jour

- 1. Retour sur la campagne de vaccination - covid-19**
- 2. Allègement post vaccinal des mesures de protection dans les EHPAD/USLD**
- 3. Animations & Vie Sociale**
- 4. Point sur les Prestations Hôtelières**
 - Blanchisserie
 - Restauration
- 5. Situation des Fougères**
- 6. Élection du CVS**
- 7. Informations diverses**

1. Retour sur la campagne de vaccination - Covid-19

Calendrier de la campagne vaccinale pour les EHPAD/USLD

**Consultation
pré vaccinale**
(dans les 5 jours
précédant
la 1^{ère} injection)

**Date de la
1^{ère} injection**
(1^{ère} séquence)

**Date de la
2^{ème} injection**
(2^{ème} séquence)

**Date de la
2^{ème} injection**
(3^{ème} séquence)

02/01/21
06/01/21

06/01/21

07/01/21
08/01/21

28/01/21
29/01/21

18/02/21
19/02/21

11/03/21

01/04/21

**Date(s) de
réception
des vaccins
au sein du CH
de Tourcoing**

**Date de la
2^{ème} injection**
(1^{ère} séquence)

**Date de la
1^{ère} injection**
(2^{ème} séquence)

**Date de la
1^{ère} injection**
(3^{ème} séquence)

Taux de vaccinations

STRUCTURES	Isabeau du Bosquel	Les fougères	Mahaut de Guisnes		Les Maisonnées	TOTAL
			EHPAD	USLD		
Nbr de Rés. Présents au 24/03/21	72	29	56	47	107	311
Nbr de Rés. Vaccinés	48	22	35	39	70	214
POURCENTATION DE RES. VACCINES	66,67%	75,86%	62,50%	82,98%	65,42%	68,81%

2. Allègement post vaccinal des mesures de protection dans les EHPAD/USLD

- Protocole paru le 12 mars 2021

Organisation

Modalités d'assouplissement

Application progressive

12 au 19 mars

Organisation et
préparation des
nouvelles mesures
Préparation des
nouveaux plannings
de prise de RDV

12/03/2021

Parution du protocole
Ministère des
Solidarités et de la
Santé

19/03/2021

Validation de la **NOTE** par

- l'UHLIN
- La représentante des familles du CVS

22/03/2021

Diffusion aux

- Encadrements
- Professionnels
- Résidants
- Référents familiaux/
- Représentants légaux

23/03/2021

**Mise en place
des mesures
d'allègements**

Prochainement

Réflexion sur l'organisation de campagnes de tests
Antigéniques à destination des professionnels non vaccinés
intervenant dans les EHPAD/USLD

Note d'information



NOTE D'INFORMATION DPG/RMB/2021/03

SERVICE EMETTEUR : Direction du Pôle de Gériologie | **DATE :** 22 mars 2021

DESTINATAIRES

- Résidents des EHPAD
- Référénts familiaux et/ou représentants légaux des résidents

OBJET : INFORMATION SUITE À LA PARUTION DES CONSIGNES RELATIVES À L'ALLEGEMENT POST VACCINAL DES MESURES DE PROTECTION DANS LES EHPAD ET DANS LES USLD

Mesdames, Messieurs,

La campagne vaccinale dans les EHPAD/USLD rattachés au Centre Hospitalier de Tourcoing est une belle réussite qui permet, grâce à la protection qu'elle offre aux résidents, d'alléger, progressivement, les contraintes de la vie quotidienne dans les EHPAD/USLD.

Ainsi, à l'issue d'un travail collectif entre la Ministre déléguée chargée de l'Autonomie, Brigitte BOURGUIGNON, et toutes les parties prenantes du secteur du Grand âge, une première étape d'assouplissements est mise en œuvre.

Les mesures d'assouplissements proposées s'appuient sur l'avis du Haut Conseil de la Santé Publique « relatif à l'évolution des mesures organisationnelles de prévention de la transmission et de la diffusion du SARS-CoV-2 en EHPAD et USLD » du 2 mars 2021.

La détection d'un cas parmi les résidents ou les professionnels des EHPAD/USLD doit conduire à une remise en cause immédiate des mesures d'assouplissements dans la structure concernée.

Vous trouverez, ci-après, les différentes mesures prises, sur la base des recommandations nationales datées du 13 mars 2021 et relatives au maintien du lien social dans les établissements accueillant des personnes âgées durant la période de fin d'année.

Elles sont applicables, dès réception de cette note.

1. Maintien des recommandations déjà en vigueur

• Port du masque

- **Résidents :** maintenir le port du masque chirurgical pour le résident, quel que soit le statut vaccinal, en dehors de la chambre et en présence d'autres personnes y compris dans la chambre. Seules les impossibilités en raison de problèmes cognitifs, ou autres difficultés (ex. masque à O2, etc.) peuvent justifier le non port du masque. Dans ce cas, veiller à ce que toutes les autres personnes présentes (en capacité d'en porter un) en portent un.
- **Visiteurs/Professionnels :** maintenir le port du masque au sein de la Résidence.

- **Admissions en EHPAD :** Les admissions ne sont pas conditionnées à la vaccination de la personne. La vaccination est proposée le plus rapidement possible à l'entrée dans l'établissement.
- **Repas collectifs :** Les repas en petits groupes sont possibles avec une distanciation de 2 mètres entre les tables et une installation en quinconce. Le masque sera remis à la fin du repas, pour les résidents en capacité de maintenir le masque.
- **Activités collectives dans les espaces intérieurs et extérieurs de l'EHPAD :** Possibles en petits groupes.

2. Allègement progressif des mesures de protection

Au sein de la Résidence, l'application des mesures d'assouplissements sera progressive et sectorisée afin d'assurer la sécurité des résidents, des visiteurs et des professionnels.

A noter : si un cas est détecté, une remise en cause immédiate des mesures d'assouplissements pourra être réalisée par la Résidence. La réversibilité pourra être prévue sur toute la Résidence.

VISITES EN EHPAD/USLD

Les visites en EHPAD/USLD sont possibles, **UNIQUEMENT**, sur rendez-vous.

La fréquence des visites par semaine est augmentée. De même, la durée de celles-ci est également augmentée. Afin de satisfaire un maximum de résidents :

- la fréquence passe d'une **visite maximum** par semaine à **2 visites minimum** par semaine ;
- la durée passe de **45 minutes** à **1 heure**.

En ce qui concerne le nombre de visiteurs, celui-ci reste inchangé. Deux personnes maximum sont autorisées par visite. **Les visites restent actuellement interdites pour les moins de 15 ans.**

Les visiteurs extérieurs sont invités à procéder à un dépistage par test RT-PCR 72 heures avant la visite ou, à défaut, à un dépistage par test antigénique en pharmacie dans la journée de la visite.

À votre arrivée, il vous est demandé de remplir l'auto-questionnaire et le registre de traçabilité mis à disposition au niveau de l'accueil. **Merçi de respecter les gestes barrières, en vigueur.**

Lors de vos déplacements, il vous est demandé de respecter le sens des visites et de ne pas stationner dans les couloirs et autres espaces communs de la Résidence.

De plus, il est rappelé que les visites ne sont pas autorisées pour toute personne revenant d'un pays hors UE et devant respecter un isolement de 7 jours, même en cas de test négatif.

Lieu de la visite

Le lieu de la visite sera défini, par l'agent d'accueil, lors de la prise de rendez-vous.

☐ Visites en CHAMBRE

Les visites en chambres sont possibles, **pour les résidents qui ne sont ni cas confirmés, ni cas contact à risque, dans le respect des gestes barrières et uniquement sur rendez-vous.**

De plus, les visites en chambre sont possibles **uniquement**, pour les résidents protégés par une vaccination complète¹ ou immunisés par une infection récente (infection survenue dans les 15 jours à 6 mois).

Pendant la visite, il vous est demandé de laisser la porte ouverte et d'ouvrir les fenêtres afin d'aérer la chambre.

Si la météo le permet, il est possible de sortir dans les jardins et/ou patios de la Résidence.

Il ne sera pas nécessaire de tester ou d'isoler le résident après la visite.

☐ Visites en ESPACE COLLECTIF

Les visites en ESPACE COLLECTIF sont possibles, **pour les résidents qui ne sont ni cas confirmés, ni cas contact à risque, dans le respect des gestes barrières et uniquement sur rendez-vous.**

De plus, les visites en espace collectif sont possibles **uniquement**, pour les résidents non protégés par une vaccination complète.

Il ne sera pas nécessaire de tester ou d'isoler le résident après la visite.

PROMENADE EN ESPACES EXTERIEURS DE L'EHPAD

Les promenades dans les jardins et patios de la Résidence sont possibles, dans le respect des gestes barrières. Toutefois, il vous est demandé de respecter les distanciations sociales et de maintenir le masque.

PROMENADE AUX ALENTOURS DE L'EHPAD

Les promenades aux alentours de la Résidence sont possibles, dans le respect des gestes barrières et dans un rayon autorisé. Il sera remis au résident un kit de sortie comprenant une solution hydro-alcoolique (petit format) et 2 masques chirurgicaux.

Il sera également possible aux résidents de sortir accompagnés d'un professionnel de l'EHPAD, en présence de l'animateur, en respectant les mesures barrières et dans un rayon autorisé.

SORTIE DANS LES FAMILLES

LES SORTIES DANS LA FAMILLE NE SONT PAS AUTORISÉES DANS LES ZONES OÙ UN CONFINEMENT LOCAL EST EN VIGUEUR.

La Directrice Adjointe Chargée du
Pôle de Gériologie,
R.M. BONFANTE.

¹ Définition de la « VACCINATION COMPLETE » selon le Ministère des Solidarités et de la Santé : deux injections et 14 jours après la 2ème injection

Note envoyée le **22/03/2021**

VISITES

MESURES À MAINTENIR

Visites sur **rendez-vous**, dans le respect des gestes barrières (hygiène des mains, port du masque...)

2 visiteurs maximum par résident
Interdiction au moins de 15 ans

Maintien des visites en **ESPACE COMMUN**, pour les résidents **non vaccinés/non immunisés**

Les visiteurs extérieurs sont invités à procéder à un dépistage par test RT-PCR 72 heures avant la visite ou, à défaut, à un dépistage par test antigénique en pharmacie dans la journée de la visite

À l'arrivée, remplissage de l'auto-questionnaire et du registre de traçabilité

Visites **ne sont pas autorisées** pour toute personne revenant d'un **pays hors UE** et devant respecter un isolement de 7 jours, même en cas de test négatif.

ASSOUPLISSEMENTS MIS EN PLACE

➤ **Fréquence** de visites par résident
Avec un minimum de 2 visites par semaine

➤ **Durée** des visites par EHPAD
- **1 heure** au lieu de 45 minutes

Mise en place de visites en **CHAMBRES** pour les **résidents vaccinés complètement*/immunisés****
- Ouverture de porte et fenêtre pour aérer

Si la météo le permet, **possibilité de sortir dans les jardins/patios de la Résidence**

Selon le **Ministère des Solidarités et de la Santé**

* **Résidents VACCINÉS complètement** : deux injections et 14 jours après la 2^{ème} injection

** **Résidents IMMUNISÉS** : infection survenue dans les 15 jours à 6 mois)

PROMENADE EN ESPACES EXTÉRIEURS DE L'EHPAD

- **Possible** dans le respect des gestes barrières
- Si la personne s'est rendue dans un lieu intérieur ou dense, prévoir sas de désinfection.

PROMENADE AUX ALENTOURS DE L'EHPAD

- **Possible** dans le respect des gestes barrières
- Remise d'un « kit de sortie » comprenant
 - 1 solution hydro-alcoolique
 - 2 masques chirurgicaux

SORTIE DANS LA FAMILLE

- **Non autorisée** dans les zones où un confinement local est en vigueur

3. Animations & Vie Sociale

Animations & Vie Sociale : S'adapter au Numérique

Test avec L'Association « Lis-moi une histoire »



Animation collective
Les Maisonnées

Animation individuelle
Les Fougères-Isabeau du Bosquel



Lecture de **nouvelles** par « visio » aux 4 Résidences rattachées au CH de Tourcoing

Animations & Vie Sociale : S'adapter au Numérique

Test avec La Médiathèque

Lecture de **poèmes** par « visio » aux 4 Résidences rattachées au CH de Tourcoing



05/03/2021

Les Fougères
En visio avec les
autres Résidences

Animations & Vie Sociale : Activités Culinaires



**Animation collective,
en petit groupe,
d'un même secteur.**

**Préparation d'une soupe
Les Maisonnées**

Animations & Vie Sociale

- ◎ Cérémonie des vœux : 22 janvier 2021



**Somme récoltée
par l'Association
« La vie en Plus » : 300 €**

Animations & Vie Sociale

⊙ Poursuite des animations

Ateliers créatifs, culturels, jeux de sociétés, lotos...

Culinaires (préparation de gâteaux, goûters gourmands...)

Soins & Détente (soins barbier, bains thérapeutiques, esthétiques)

Jardinage

⊙ Poursuite des temps forts

⊙ Planification animations des dimanches

10 à 11 dimanches par an et par Résidence

- Animations par Résidence : goûter gourmand, spectacle...

- Animations groupées par « visio » : Quizz entre les EHPAD par « visio »

4. Prestations Hôtelières

Prestations Hôtelières

◎ Blanchisserie

2 réunions

◎ 11/02/2021

- Préparation de la Réunion, par le groupe de travail « Prestations Hôtelières »

◎ 12/02/2021

- En présence du prestataire extérieur : LBC Soissons
- Réunion par visioconférence « Teams »
- **Ordre du jour** : Suivi de la prestation et des dysfonctionnements

Prestations Hôtelières

● Restauration

Planification des Repas à thème 2021



24/03/2021 : Repas à thème sur le thème « TOULOUSAIN »

Prochaines dates (thèmes surprises...) :

- 08/07/2021

- 24/08/2021

- Courant octobre 2021

Pendant la période estivale !

5. Situation des Fougères

Situation des Fougères

05/02/2021

- Information des résidants & référents familles-représentants légaux : **envoi de courriers**

05/02/2021

- Information des professionnels par la Directrice du Pôle de Gériatrie, aux Fougères

15 et 16
février 2021

- **Passage à 1 étage** : 2^{ème} étage
- Adaptation du cadre de fonctionnement

Pérenne

- Poursuite d'animations tous les jours

6. Election du Conseil de Vie Sociale (CVS)

Élection du CVS

◎ Généralités

- CVS est une instance consultative, obligatoire ;
- Permet **d'associer**, au fonctionnement des établissements, les
 - Résidents des EHPAD ;
 - Familles/les représentants légaux.
- **Première mise en place de CVS** : Décembre 2007
- **Composition du CVS commun aux 4 Résidences**
 - CVS présidé par un résident élu ;
 - Réunions en présence de la Directrice Adjointe Chargée du Pôle de Gériatrie.

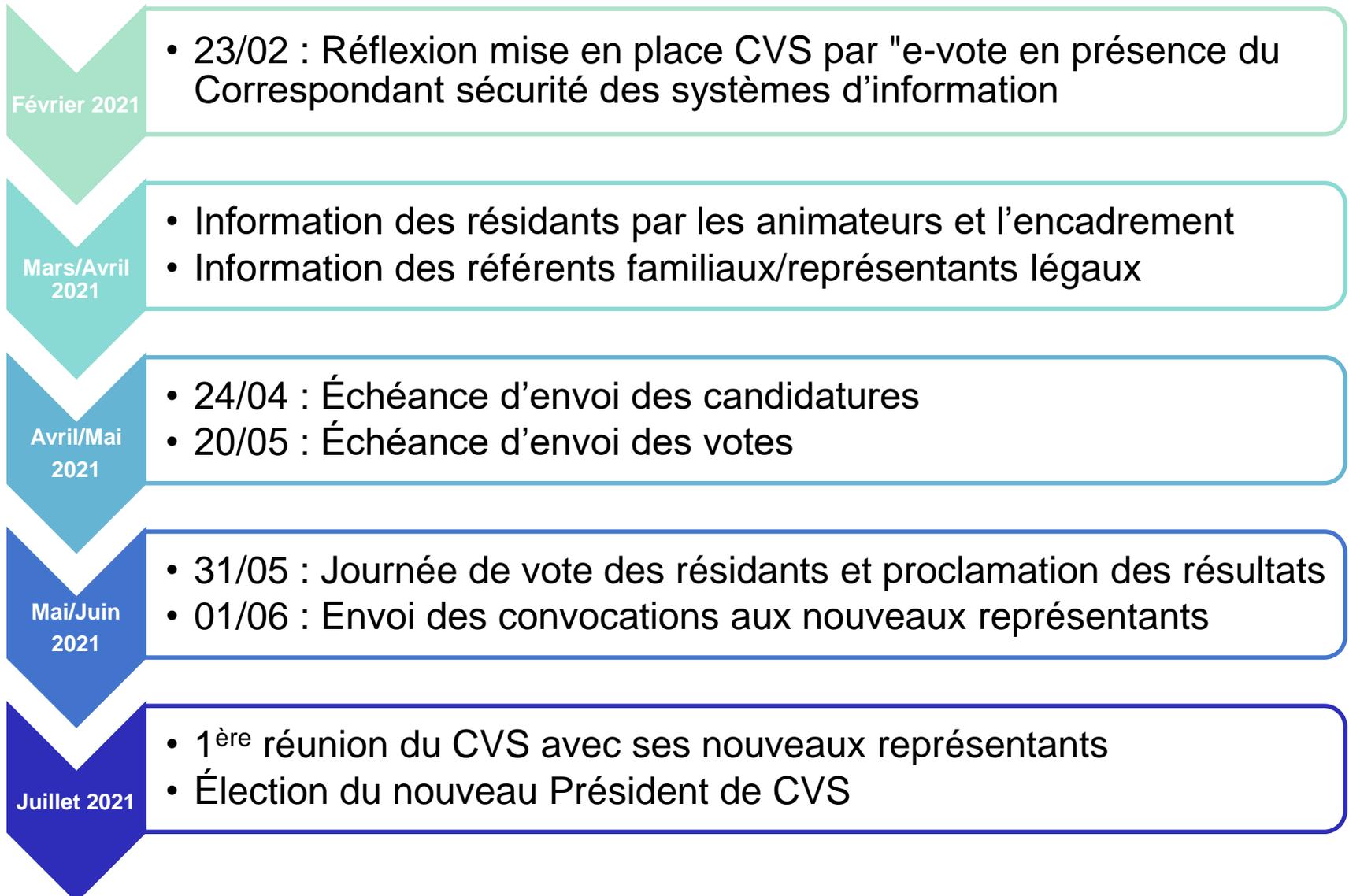
Élection du CVS

◎ Organisation

- Dernière élection en **mai 2018** ;
- Membres élus pour 3 ans maximum
- **A élire, par Résidence**
 - Résidants : 1 représentant & 2 suppléants
 - Référents familiaux : 1 représentant & 1 suppléant
- **Acte de candidature + profession de foi** (message de présentation, photo et motivation)

Élection du CVS

⦿ Planning prévisionnel proposé



7. Questions diverses

Satisfaction des Proches & Résidants 2020

Lancement des campagnes

- « **Proches** » : 18/01/2021 – 21/02/2021 (relance le 15/02/2021)
- « **Résidants** » : 25/01/2021 – 21/02/2021

Nouveautés

- **Actualisation du questionnaire** : ajout d'une partie relative à la pandémie COVID-19
- **Utilisation des TABLETTES**, par l'agent d'accueil, lors de la campagne « satisfaction résidants »

Quelques chiffres

- **Taux de retours « proches » : 47%** (2019 : 44 % et 2018 $\pm 20\%$)



Chèques « énergie »



Présentation du dispositif chèque énergie

- le chèque énergie :
 - Aide de l'Etat pour aider les ménages modestes à payer leurs factures d'énergie
 - Déployé au niveau national depuis 2018
 - Le chèque énergie est envoyé directement par courrier aux ménages bénéficiaires (5,5 millions en 2020) ;
 - Les bénéficiaires sont identifiés à partir des déclarations réalisées par ailleurs aux services fiscaux:
 - Le revenu fiscal de référence ;
 - La composition familiale du ménage (obtenu à partir de la taxe d'habitation, le local devant être imposable à la TH pour bénéficier du chèque énergie, mais peut être dégrèvé de la TH);
 - Le chèque énergie est utilisable :
 - Pour tout type d'énergies (électricité, gaz, fioul, bois,...),
 - Pour des travaux de rénovation énergétique du logement (possibilité de cumul sur trois années du montant du chèque).

Chèques « énergie »

Décret du 30 décembre 2020

Le décret chèque énergie du 30 décembre 2020 rend possible (et obligatoire) l'acceptation du chèque énergie par les EHPA(D) (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) et USLD (Unité de soins de longue durée) lorsque les adaptations techniques nécessaires au préalable seront réalisées

- Indépendamment du fait que ces structures soient conventionnées ou non à l'APL
- En application de la loi ASAP (Accélération et Simplification de l'Action Publique) du 7 décembre 2020
- Le chèque énergie 2020 est encore valable:
 - Les chèques sont valables jusqu'au 31 mars 2021, mais les acceptants peuvent en demander le remboursement auprès de l'ASP jusqu'au 31 mai 2021 (=> les chèques 2020 peuvent être acceptés après le 31 mars 2021, si les gestionnaires en demandent le remboursement avant le 31 mai 2021);
 - Pour demander le remboursement des chèques énergie par l'Etat, les gestionnaires d'EHPA, EHPAD, et USLD devront procéder à leur adhésion sur le portail Chèque énergie (espace professionnel) **à compter de mi-mars (date à confirmer : envoi d'un mail dès que les formulaires seront en ligne). Attention : il est pour le moment impossible d'entamer les démarches : les dossiers seraient rejetés.**
 - Un numéro **crystal** est aussi disponible : **09 70 82 85 82**
- Le chèque énergie 2021 sera envoyé en avril aux bénéficiaires par voie postale.

L'Association « La Vie en Plus »

Mise en place d'une vente de **compositions florales** pour Pâques 2021

VENTE DE COMPOSITIONS FLORALES PÂQUES 2021

PRÉCOMMANDE À PARTIR du MARDI 23 MARS

Se rapprocher de l'Association « LA VIE EN PLUS »

VENTE À PARTIR DU LUNDI 29 MARS

RÉSIDENCE LES MAISONNÉES

Photos non contractuelles



Composition 1
Petit format : 1 fleur
6 euros



Composition 2
Moyen format : 2 fleurs
8 euros



Composition 3
Grand format : 3 fleurs
12 euros



Centre Hospitalier de Tourcoing/Direction du Pôle de Gérontologie/Cédrick Pharo - Inrapk - Mars 2021

Contactez l'Animateur **Giovanni MILITO** : 03 20 69 47 50

gmilito@ch-tourcoing.fr

LA VIE EN PLUS



MERCI DE VOTRE ATTENTION
